

FEVRIER 2011

N° 41

APOSTOL

« Vous serez mes témoins » Ac 1,8

SPECIAL DOSSIER ECOLES

Prix de Revient : 1 €

EDITORIAL

Chers Fidèles,
Il me faut, ce mois-ci, vous entretenir de deux sujets.

NOS ECOLES

Le premier concerne nos écoles de Fabrègues et de Perpignan. Par la grâce de Dieu, avec le travail et la générosité de tous, le Prieuré vous offre actuellement la possibilité de l'enseignement catholique de vos enfants. Alors que nous commençons en ce début d'année à recevoir des demandes de renseignements pour des inscriptions à la rentrée prochaine, il me semble opportun de rappeler leur raison d'être et pourquoi il faut les soutenir.

Nous voyons tout autour de nous la faillite du système scolaire, tant et si bien que beaucoup de parents s'inquiètent et s'organisent eux-mêmes pour créer des écoles. Nous constatons de plus en plus la dérive d'un monde qui veut se construire sans Dieu, sans principe, sans morale, et nous ne nous étonnons plus de voir les agissements parfois dramatiques d'une jeunesse complètement déboussolée. Le cardinal Pie ne disait-il pas en son temps : *« La religion qui n'a pas ses racines jetées dans toutes les parties de l'intelligence humaine, et qui se détache et s'isole de tous les autres éléments de l'éducation, est un arbre battu par tous les vents, et que la première tempête renverse. Ils ne sont donc qu'intelligents à nos yeux, les pères de famille qui, principalement dans un temps et dans un pays dont toutes les institutions sont marquées au coin du rationalisme, pour faire de leurs fils de véritables chrétiens, veulent avant tout les confier aux mains des prêtres, c'est-à-dire à des éducateurs qui offrent en droit*

comme en fait, des garanties certaines d'orthodoxie ». (Allocution pour l'ouverture du collège des Jésuites à Poitiers 26 oct 1854).

Il faut donc inculquer à nos jeunes des convictions et de solides connaissances pour qu'ils deviennent de véritables hommes dignes de mener le chemin de leur vie dans la vérité et la vertu. Nos écoles ont cette ambition. Je me permets donc de lancer un appel pour faire connaître nos écoles, et aussi pour les soutenir financièrement.

Cette année, si Dieu veut, un élève de la première année d'existence du Primaire de Fabrègues sera ordonné prêtre à Ecône : nous y voyons là un grand encouragement à la persévérance !



Bx Fra Angelico

LE DENIER DU CULTE

Le second concerne le denier du culte et les travaux des Prieurés de Fabrègues et de Perpignan. Des enveloppes vous seront distribuées prochainement à la sortie de la messe dominicale.

Nous avons vraiment besoin de votre générosité pour couvrir les dépenses de notre ministère auprès de vos âmes.

Les déplacements nombreux et divers pour assurer les messes dans les différentes chapelles de Fabrègues, Boirargues, Perpignan, Narbonne et Millau, pour assurer les visites des malades et des mourants, pour assurer les conférences, etc, constituent un poste de plus en plus important dans la comptabilité.

Il s'agit aussi de veiller à l'achat et l'entretien des Objets du culte : les prieurés ont besoin de constituer des valises-chapelles, c'est-à-dire d'avoir tout le nécessaire pour assurer les saintes messes des

cérémonies qui sont en dehors du Prieuré : Je veux parler des funérailles, pèlerinages, rogations, fiançailles ou des mariages dans des paroisses prêtées par les diocèses et qui n'ont plus rien.

En ce qui concerne les travaux, nous envisageons pour Fabrègues de commencer dès que possible le parvis de l'église : il sera réalisé en grande partie par les fidèles lors des samedis de travaux une fois par mois ; cependant il nous faut faire faire le gros-œuvre par une entreprise bienveillante et acheter les matériaux ! Il y a aussi des travaux d'entretien et de finition du grand'orgue... Les devis arrivent et nous annoncent des dépenses d'environ 30 000 euros... Comment faire sinon vous solliciter encore une fois ! Il est vrai que nous sommes gâtés chaque dimanche avec ce bel instrument !

Je termine avec Perpignan où il devient urgent de faire faire le carrelage des escaliers, le plafond de l'entrée du Prieuré où nous ne voyons même plus par habitude les parpaings ! Il y a aussi l'aménagement d'un bureau pour le prêtre : là, il sera plus facile d'avoir des entretiens et des confessions dont on ne souhaite pas forcément le partage ! D'avance, grand merci de votre générosité. Des reçus fiscaux seront délivrés sur demande, aussi bien pour les écoles que pour le prieuré.

Veillez recevoir, Chers Fidèles, ma bénédiction et l'assurance de notre dévouement sacerdotal avec mes confrères

*Abbé Renaud de la Motte +
Prieur*



SPECIAL ECOLES



ECOLE CATHOLIQUE ?

"Le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse (souvent avec trop de parcimonie) ne suffit pas pour qu'une école puisse être jugée conforme aux droits de l'Eglise et de la famille chrétienne et digne d'être fréquentée par les enfants catholiques. Pour cette conformité, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le

fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés".

*Pie XI
Encyclique Divini illius magistri*

"Les parents ont le devoir et le droit de choisir les moyens et les institutions par lesquels, selon les conditions locales, ils pourront le mieux pourvoir à l'éducation catholique de leurs enfants (...)"

Droit Canon n° 793

FAMILLE, EGLISE, ETAT QUE DIT L'EGLISE SUR LES 3 INTERVENANTS EDUCATIFS ?

LA FAMILLE : DEVOIR D'EDUCATION

"En premier lieu, la famille, instituée immédiatement par Dieu, pour sa fin propre, qui est la procréation et l'éducation des enfants. Elle a pour cette raison une priorité de nature et par suite une priorité de droits, par rapport à la société civile (...) Ce droit de donner l'éducation à l'enfant est inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif (...). Ce droit est inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit. "

L'EGLISE : DEVOIR D'INSTRUCTION SURNATURELLE ET D'EDUCATION.

"L'éducation lui appartient d'une manière suréminente à deux titres d'ordre surnaturel : Le premier se trouve dans la mission expresse et l'autorité suprême du magistère que son divin fondateur lui a données : Allez, enseignez toutes les nations. Le second

est la maternité surnaturelle par laquelle l'Eglise, épouse immaculée du Christ, engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement. "

L'ETAT : DELEGUE DE LA FAMILLE POUR L'INSTRUCTION NATURELLE. DEVOIR DE VEILLER AU BIEN COMMUN CIVIL ET A LA PAIX PUBLIQUE

"La famille est une société imparfaite parce qu'elle n'a pas, en elle-même, tous les moyens nécessaires pour atteindre sa perfection propre ; tandis que la société civile est une société parfaite car elle a les moyens nécessaires à sa fin propre qui est le bien commun temporel. Elle a donc *sous cet aspect*, c'est-à-dire *par rapport au bien commun*, la prééminence sur la famille, qui trouve précisément dans la société civile la perfection temporelle qui lui convient..."

Les droits de la société civile lui sont communiqués par l'auteur même de la nature, non pas à titre de paternité, comme à l'Eglise et la famille, mais en vertu de

l'autorité sans laquelle elle ne peut promouvoir ce bien commun temporel qui est sa finalité propre. En conséquence, l'éducation ne peut appartenir à la société civile de la même manière qu'à l'Eglise et à la famille, mais elle lui appartient dans un mode différent en rapport avec sa fin propre..."

1^{ERE} CONSEQUENCE :

L'ECOLE APPARTIENT EN PREMIER LIEU AUX FAMILLES ET A L'EGLISE, QUI ONT CE DEVOIR D'EDUCATION.

"La création de l'Ecole se fit d'abord par l'initiative de la famille et de l'Eglise avant l'intervention de l'Etat. A ne considérer que ses origines historiques, l'école est de sa nature une institution auxiliaire et complémentaire de la famille et de l'Eglise ; partant, en vertu d'une nécessité logique et morale, l'école doit non seulement ne pas se mettre en contradiction mais s'harmoniser positivement avec les deux autres milieux,

dans l'unité morale la plus parfaite possible (...). Faute de quoi, elle manquera sa fin pour se transformer en oeuvre de destruction".

2^{EME} CONSEQUENCE :

L'ECOLE DOIT ETRE EXAMINEE PAR L'ETAT. EN CAS DE GRAVE DEFAILLANCE, L'ETAT DOIT ASSURER L'EDUCATION, MAIS TOUJOURS DANS LE SENS DES PARENTS.

"La société civile garantit les devoirs et les droits des parents et autres personnes qui jouent un rôle dans l'éducation ; elle leur fournit son aide dans ce but. Selon le principe de subsidiarité, en cas de défaillances des parents ou à défaut d'initiatives d'autres groupements, c'est à la société civile, compte tenu cependant des désirs des parents d'assurer l'éducation."

Pie XI

Encyclique Divini illius magistri

COMMENT VOS ENFANTS SONT-ILS FICHES ?

LE PROCESSUS DE DISPARITION DE LIBERTE DANS L'ENSEIGNEMENT

Le processus de disparition de liberté dans l'enseignement est constitué de 5 phases :

1^{ere} phase

Durant plusieurs siècles : Parents et Eglise fondent et assurent l'éducation, assurant une harmonie culturelle et civile.

2^{eme} phase

19^{eme} siècle : L'Etat expulse l'Eglise des écoles, et se les approprie. Un ministère est nommé : *l'Instruction publique* (1828).

3^{eme} phase

20^{eme} siècle : *L'Instruction publique* devient *l'Education nationale* (1932). L'Etat s'approprie la fonction d'éduquer à titre propre, et non selon le principe de subsidiarité.

Contre-attaque des parents :

L'Ecole Libre continue à se développer, visant à conserver la liberté des Parents et de l'Eglise dans l'orientation éducative. Mais la Loi Debré de 1959 instaure l'école privée sous-contrat avec l'Etat, en partie financée par celui-ci en contrepartie d'un asservissement des programmes et du choix professoral.

4^{eme} phase

Fin 20^{eme} siècle : Le projet de Loi Savary intègre les écoles privées dans la fonction publique au travers des EIP. La liberté n'existera plus.

1984 : Grandes manifestations, provoquant la chute du gouvernement Mauroy et l'abandon de ce projet.

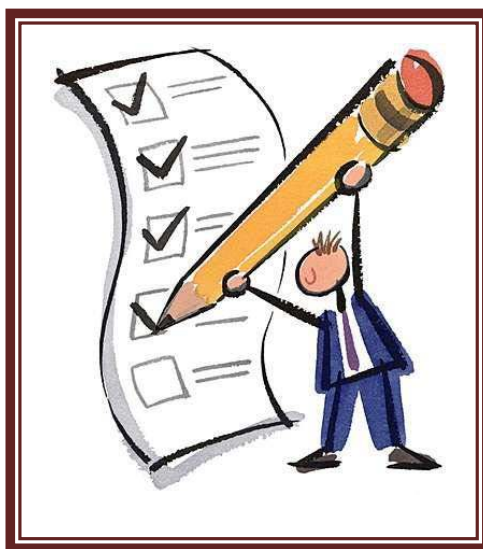
Contre-attaque de fond : Développement des écoles hors contrat. Totalement libres dans les programmes et moyens déployés, elles sont néanmoins extrêmement freinées par l'étranglement financier.

5^{eme} phase

2005-2010 : D'une façon quasi-inaperçue, la mise en place du **LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCE** à la rentrée scolaire 2010 dans toutes les écoles publiques et privées sous-contrat vient enlever toute liberté aux

parents et enfants dans l'orientation éducative.

En CE1, CM2 et 3^{eme}, l'enfant est évalué (principe évidemment bon) dans ses connaissances, ses aptitudes à mettre en œuvre celles-ci dans des situations variées et des attitudes.



LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCE

Sept compétences en sont la trame, dont la « *culture humaniste* » et les « *compétences sociales et civiques* ».

Symptôme d'une société où l'Etat est obligé de remplacer les parents qui ne font plus leur devoir éducatif ?

Ou d'un Etat qui veut par principe remplacer ce rôle des parents de façon habituelle et institutionnelle ?

Se rend-on compte de l'échange des rôles ? A-t-on vu que subrepticement l'école a le devoir d'évaluer les enfants sur « *les principaux droits de l'homme et du citoyen, les valeurs de la République, ses symboles et institutions* », « *les règles fondamentales de la*

démocratie », « les grandes institutions de l'UE et le rôle des grands organismes internationaux », c'est-à-dire sur l'assimilation de principes philosophiques et politiques ?

Où se trouvent les limites de ce « comportement responsable » consistant à « comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences¹ » ? Ces différences étant précisées (*diversité des civilisations, langues, sociétés, religions*²), on comprend que l'Education Nationale n'enseigne plus la TOLERANCE mais l'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE des autres religions, ce qui est contraire aux principes-mêmes de ces religions.

Remarque que les enfants ne sont pas évalués sur la connaissance de ces principes mais sur leur assimilation, sur leur vie et leur comportement.

D'après cet item, un enfant chrétien affirmant selon sa foi « Je crois que seule la religion catholique est vraie et venant de Dieu, les autres sont humaines et fausses ; mais je les tolère », ne peut avoir de validation.

La laïcité de l'école publique devrait-elle entrer dans ces sphères qui relèvent, selon eux, de choix familiaux et personnels ?

" **A**ppliquer les principes de l'égalité des garçons et des filles³ » : Que met-on exactement derrière les mots ? Où sont les limites de cette égalité ? Car limite il y a. A moins qu'on veuille faire comprendre aux enfants qu'il n'y a que des « genres », et que la différence sexuelle n'est que culturelle et momentanée...

Dans la rubrique « *Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques* », nous trouvons « *l'évolution des espèces*⁴ ». Non seulement, on enseigne à nos enfants, depuis de nombreuses années, l'évolution des espèces comme une vérité scientifique et non comme une théorie, mais encore on va les évaluer sur l'utilisation de cette connaissance, et ... les conséquences que l'on peut en tirer... Voyez où on les mène !

QUELLES CONSEQUENCES POUR NOS ENFANTS ?

Ce livret l'accompagne durant toute sa scolarité. ... Avec les commentaires !

- « *Si des lacunes manifestes apparaissent dans un domaine, la compétence ne pourra être validée. Il est alors nécessaire, à chaque palier, de faire ressortir les points restant à maîtriser ou consolider*⁵ ».

1^{ERE} CONSEQUENCE :

L'ENFANT EST FICHE, ET DE FAÇON PRECISE, DANS DES DOMAINES QUI NE SONT PAS SCOLAIRES.

- « *Une copie du livret est alors remise à la*

*famille. Affichant un état détaillé des acquis de l'élève, le livret permet aux enseignants de construire l'accompagnement personnalisé, dès le début de la seconde, en fonction des besoins identifiés chez leurs élèves*⁶ ».

2^{EME} CONSEQUENCE :

MEME AU LYCEE, LES RENSEIGNEMENTS SONT EXPLOITABLES.

Il existe aussi pour l'avenir un « livret de compétences expérimental prévu par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Ce livret expérimental **inclut le livret personnel de compétences** ».



Vous avez compris. Vos enfants et par là vos familles sont fichés dans leurs orientations de façon durable. Nous touchons à un totalitarisme exécrable sous couvert d'exploitation pédagogique – qui demeure bonne à certains points de vue.

Très nombreuses furent les réactions contre le fichier EDVIGE pour la sûreté publique. Le projet permettait de fichier des enfants à partir de 13 ans. Nous nous trouvons ici face à quelque chose de beaucoup plus subtil, mais beaucoup plus universel. Toutes les familles ou presque seront atteintes dans leur liberté.

Seulement l'école privée hors contrat demeure hors d'atteinte. Nous nous battons jusqu'au bout pour la liberté, que l'on enlève à nos concitoyens, non seulement pour nos écoles hors contrat, mais aussi pour les écoles du système qui sont forcées de former un troupeau de moutons de Panurge. En leur faisant croire qu'ils sont libres.

Abbé Guillaume Gaud +

¹ Palier 3, comp 6

² Palier 3, comp 5

³ Palier 2, comp 6

⁴ Palier 3, comp 3

⁵ circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010 du BO

⁶ circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010 du BO

AIDEZ NOS OEUVRES

DONS

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque bancaire, en précisant pour ordre le nom de **l'œuvre que vous voulez aider** parmi les suivantes :

- Prieuré Saint François de Sales – Fabrègues
- Prieuré du Christ-Roi – Perpignan
- AEP Saint Dominique Savio – Fabrègues
- AEP Notre Dame du Mont-Carmel – Perpignan

DEDUCTION FISCALE

- Pour les particuliers : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. *Ex : un don de 100 euros donne droit à une réduction d'impôt de 66 euros, ce qui ramène votre dépense réelle à 34 euros.*
- Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés : 60% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 5%

du chiffre d'affaire.

Vous recevrez un reçu fiscal qui sera à joindre à votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle ce don aura été effectué. N'hésitez pas à contacter notre Economat à Fabrègues les mardi et vendredi.

CE QUI NOUS AIDE LE PLUS

La rentrée de sommes, même modiques, mais régulières contribue à aider grandement les familles et l'école : Deux façons concrètes pour agir efficacement :

☞ **les virements bancaires mensuels** : soit par chèque adressé tous les mois au Prieuré en désignant l'école destinataire, soit par virement automatique (ce qui enlève un souci !) : s'adresser aux Abbés pour les modalités.

☞ **le parrainage d'un enfant** : Vous pouvez parrainer un enfant en prenant en charge une partie ou la totalité de la scolarité d'un enfant. Le coût de la scolarité s'élève à 145 euros par mois.

PENSEES

PRIERE DE L'AME LE MATIN

Seigneur, dans le silence de ce jour naissant,
Je viens vous demander la paix, la sagesse,
la force,

Je veux regarder aujourd'hui le monde
Avec des yeux tout remplis d'amour,
Etre patiente, compréhensive, douce et sage,
Voir au-delà des apparences
Vos enfants, comme vous les voyez Vous-même,

Et ainsi ne voir que le bien en chacun.
Fermez mes oreilles à toute calomnie,
Gardez ma langue de toute malveillance,
Que seules les pensées qui bénissent
Demeurent en mon esprit,
Que je sois si bienveillante et si joyeuse
Que tous ceux qui m'approchent sentent
votre présence.

Revêtez-moi de votre beauté, Seigneur,
Et qu'au long de ce jour, je vous révèle.

Saint François d'Assise

DONOSO CORTES :

« Ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent. Si nous pouvions pénétrer dans les secrets de Dieu, nous serions saisis d'admiration devant les prodigieux effets de la prière, même dans les choses humaines. S'il y avait une seule heure, un seul jour où le terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers. »

SAINT FRANÇOIS DE SALES :

« Vivre selon l'esprit, c'est penser, parler et opérer selon les vertus qui sont en l'esprit, et non selon les sens et sentiments qui sont en la chair. »

« La Providence sait bien préparer les mortifications nécessaires à notre âme, sans que nous allions les chercher. Une douce et humble soumission suffit. »

« Quiconque offre à Dieu pour l'âme d'autrui un *Pater Noster* Lui est plus agréable **que** s'il Lui offrait un grand poids d'or. »



BULLETIN D'ABONNEMENT A APOSTOL

(à retourner au Prieuré Saint François de Sales, Abonnement Apostol, 1 rue Neuve des Horts, 34690 Fabrègues)

M. Mme Mlle

Prénom : _____ Nom : _____

Complément d'adresse : _____

N° _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je désire m'abonner à Apostol. La durée de l'abonnement est de 1 an, soit 10 numéros. Je recevrai le bulletin à l'adresse précisée ci-dessus. Le tarif de l'abonnement est de 20 €, port compris. Je joins un chèque bancaire de 20 € à l'ordre du Prieuré Saint François de Sales.

Activités du mois de février 2011

PRIEURE SAINT FRANÇOIS DE SALES – FABREGUES

- 1^{er} vendredi du mois : 4 février. Heure Sainte. Confessions et messes aux horaires habituels.
- Conférence spirituelle du 1^{er} samedi du mois : samedi 5 février à 17h00. « de la misère humaine et de quelques formes d'épreuve et de souffrance selon Dom Marmion ». Abbé de la Motte. Heure Mariale. Confessions et Messe.
- Conseil pour les travaux du Prieuré : réunion le samedi 5 février.
- Catéchisme des enfants au Prieuré : le mercredi à 14h30. Les 2, 16 et 23 février.
- RP Marziac et les Exercices de Saint Ignace : Dimanche 13 février. Confessions dès 9h00. Grand'Messe. Apéritif et repas tiré du Sac. Chapelet à 14h00. Conférence à 14h30 suivie du Salut du Très Saint Sacrement. Nous fêterons aussi les 57 ans de sacerdoce du Père !
- Journée Travaux le samedi 26 février. De 9h00 à 16h00. Répétition liturgique à 11h00.

PRIEURE DU CHRIST-ROI – PERPIGNAN

- 1^{er} vendredi du mois : 4 février. Confessions et Messe suivie de l'Adoration du Très Saint Sacrement
- Conférence du 1^{er} samedi du mois : samedi 5 février à 19h30. Abbé Gaud : « Continuation de l'étude des Pères de l'Eglise : l'autorité de la Tradition dans les controverses sur la Foi ? »
- RP Marziac et les Exercices de Saint Ignace : Récollecion le samedi 12 février au Prieuré, Salle Ste Thérèse. Première conférence à 9h00 suivie du chapelet, des confessions et entretiens. Messe à 11h00. 12h15 Apéritif et repas tiré du sac. 13h45 : Chemin de la Croix. 14h30 : deuxième conférence suivie du Salut du TSS. Fin de la récollecion à 16h30. Nous fêterons aussi les 57 ans de sacerdoce du Père !
- Messe à Korian Catalogne : lundi 21 février à 10h30.
- Cercle de jeunes familles de Perpignan : le samedi 19 février à 20h00 / abbé de la Motte / repas tiré du sac /

EGLISE NOTRE DAME DE GRACES – NARBONNE

- 1^{er} vendredi du mois : 4 février 11. Confessions et Messe.
- Cours de doctrine chrétienne du 1^{er} samedi du mois 5 février : cours après la Messe de 9h00. « Comment Jésus-Christ a prouvé qu'il était Dieu ? » par le RP Jérôme.
- Cercle de Tradition : vendredi 18 février de 20h00 à 22h30. « de la misère humaine et de quelques formes d'épreuve et de souffrance selon Dom Marmion ». Abbé de la Motte.

A noter pour le mois de mars 2011 :

- *Mobilisons-nous pour le Pèlerinage de Notre Dame de Marceille le samedi 12 mars.*
- *20^{ème} Anniversaire du décès de notre Fondateur SE Mgr Marcel Lefebvre, le vendredi 25 mars.*
- *Journée travaux à Fabrègues le samedi 26 mars de 9h00 à 16h00. Répétition liturgique à 11h00.*

MOIS DE FEVRIER 11	BOIARGUES	FABREGUES	MILLAU	NARBONNE	PERPIGNAN	OBSERVATIONS
Vendredi	08h00 : de la Motte	19h00 : de la Motte		18h30 : RP Jérôme	18h30 : ab Gaud	1 ^{er} vend / 1 ^{er} sam.
Samedi	08h00 : de la Motte	19h00 : de la Motte		09h00 : RP Jérôme	18h30 : ab Gaud	Fabrègues et
Dimanche 06 fev	08h30 : de la Motte	10h00 : de la Motte	-	09h00 : RP Jérôme	10h00 : ab Gaud	Perpignan : messes
lundi		07h30 : - 18h30 : RP Jérôme			07h15 : de la Motte 08h45 : ab Gaud	du dim 6 à 10h 00 pour la bénédiction des cierges.
Vendredi		18h30 : ab Gaud		18h30 : de la Motte	18h30 : RP Jérôme	Perpignan sam 12 :
Samedi	08h00 : de la Motte	18h30 : ab Gaud		09h00 : de la Motte	08h00 : RP Jérôme	messe à 11h00 par
Dimanche 13 fev	08h30 : ab Gaud	10h30 : RP Marziac	17h : de la Motte		10h30 : RP Jérôme	le RP Marziac.
lundi		07h30 : de la Motte 18h30 : -			07h15 : - 08h45 : RP Jérôme	Fabrègues : dim 13 à 10h30.
Vendredi		18h30 : RP Jérôme		18h30 : de la Motte	18h30 : ab Gaud	Perpignan : messe à
Samedi	08h00 : RP Jérôme	18h30 : RP Jérôme			08h00 : de la Motte	Hotelia.
Dimanche 20 fev	08h30 : RP Jérôme	10h30 : RP Jérôme	-	09h00 : ab Gaud	10h30 : de la Motte	
lundi		07h30 : - 18h30 : de la Motte			08h45 : ab Gaud 10h30 : de la Motte	
Vendredi		18h30 : de la Motte		18h30 : -	18h30 : -	
Samedi	08h00 : de la Motte	18h30 : ab Gaud		09h00 : abbé ?	08h00 : -	
Dimanche 27 fev	08h30 : de la Motte	10h30 : de la Motte	17h : de la Motte		10h30 : ab Gaud	
lundi		07h30 : - 18h30 : RP Jérôme			07h15 : - 08h45 : -	

Confessions une demi-heure avant la messe et sur rdv

1, rue Neuve-des-Horts 34690 Fabrègues
Téléphone : 04 67 85 24 10 et taper « 5 » pendant les
heures de repas
Port : 06 03 73 88 42
Email : renaudjoubertdelamotte@gmail.com

CHRONIQUE DE NOS CHAPELLES



Fabrègues
Ecole
Saint
Dominique
Savio

JANVIER :

A Perpignan les élèves de l'école **Notre Dame du Mont Carmel**, et à Fabrègues les élèves de l'école **Saint Dominique Savio** ont la joie de présenter leur spectacle à leurs parents et amis. Chacun offre son enthousiasme, ses émotions et ses efforts à un public émerveillé par tant de talents.



Fabrègues
Ecole
Saint
Dominique
Savio



Perpignan
Ecole
ND du
Mont
Carmel



Perpignan
Ecole
ND du
Mont
Carmel

CARNET PAROISSIAL

Baptême à Narbonne :

le 16 janvier 2011

Clotilde CATHALA

S'ABONNER A APOSTOL

10 numéros par an :

20 € (port compris)

Chèque à l'ordre du Prieuré

St François de Sales

**Voir page 5 le bulletin
d'abonnement**